Depart volontaire

Par Archon

Bonjour, voici 4 mois que mon ex m'a quitté.
Elle est partie a 60km du domicile (de Bergerac(24) à Villeneuve sur Lot(47)) en 15 Jours, nous ne sommes pas mariés.
J'ai deux enfants avec elle et nous avons convenu d'une garde alternée car je me suis rapproché de 30km (sur Castillonnes(47)) de chez elle.
Pour le bien être des enfants, j'ai descolarisé ma fille de l'ecole de notre ville de base pour la rapprocher de sa mere en attendant que je demenage dans Castillonnes.
Aujourd'hui c'est fait mais cette situation ne me convient pas. Je me suis enfermé dans un village perdu, sans ami, seul, mon travail est a Bergerac, mes horaires de fin de travail sont très aleatoires et je peut finir a 21h. Hors pour recuperer ma fille a lecole situé a 80km de Bergerac, je dois :
Soit tracer s'il nest pas trop tard,
soit quemander mon ex et faire 110 km pour la recuperer.

J'aimerai tout quitté et partir pour L'Australie et offrir une meilleure vie à mes enfants dans l'avenir. Voila 16 ans que je bosse et je veut changer ma vie, l'occasion se présente. Je souhaite que plus tard il me rejoigne si l'envie leur en dit. Pour le moment, les laisser a leurs mères.
Seulement, je ne veut pas abandonner mes enfants.
Que dirai un JAF, comment se passerait la garde ? Que devrais-je payer ? Je me pose enormement de question et ne veut pas priver mes enfants de leurs mères non plus.
Ils sont très petit (4 ans et 3 ans). C'est deja perturbant pour eux.
Dans l'attente de votre reponse, Cordialement.

Par ESP

Bonjour
Dans un cas aussi particulier, voyez d'abord un avocat...

Par jpgroussard

Bonsoir Archon,

qu'est-ce qui vous fait croire que l'Australie résoudrait vos problèmes ?
Cela étant donné, partez en Australie ! Si vous voulez envoyer à vos enfants 1 euro vous pouvez le faire et si vous n'envoyez rien du tout personne viendra vous chercher au bout du monde.
Cdlt
PS : le mieux, ce serait d'offrir à vos enfants une meilleure vie jusqu'à leurs 18 ans et non pas dans l'avenir.

Par Archon

Bonsoir, c'est justement pour eviter de payer un avocat que je viens ici. On est resté tout a l'amiable avec mon ex depuis le début pour éviter les frais et jugements.
On garde de bons contacts car nos enfants sont au milieu.
J'ignore comment elle le prendrait, possible que ça ne lui plaise pas et qu'on en vienne là. Mais quelles sont ses recours ? Peut etre m'empecher de partir ?
Je ferai un EGV à ce que j'ai plus ou moins compris.
La partie psychologique des enfants m'attriste déjà un peu car ils m'aiment beaucoup et je leur enleve la figure paternelle pendant un long moment.
Je part au antipode... donc pas de garde ni de billet occasionnelle. Des billets pour les grandes vacances je pense. Donc visite une fois par an pour eux.
Je pose le pour et le contre et c'est la partie loi qui m'interesse.

Legalement, comment faire ?

Par Archon

Jpgroussard, l'Australie m'a toujours fait envie.
Je suis né dans cette ville, grandit et malgré un départ de 3 ans dans le 74, je n'ai pu faire evoluer ma vie mieux qu'un petit smic.
La-bas, le salaire est de 1046 AUD par semaine...
Ca change la vie, et même si cela fait un moment que j'y ai étudié ce projet avec mon ex à la base, aujourd'hui je partirai seul.
Je coule ici dans ce village, la depression me guette, rien ne me retiens sauf mes deux enfants. Je n'ai plus de famille, personne sur qui compter, mon salaire passe dans le gasoil, ma voiture lache a petit feu. Ma vie est monotone.
Je vit d'un SMIC et de la vente de produits de récup à mon travail. Je suis Livreur.
J'ai étudié la programmation informatique pendant la durée de ma relation et ça m'a couté tellement de temps que j'ai delaissé mon ex pour mes etudes. Resultat, rupture.
Je me retrouve avec rien en poche, je vit de mobilier de recup, je vais travailler à reculons.
C'est pas ça que je veut offrir à mes enfants.
Même si je revenais dans ma ville, je m'eloignerai d'eux, et galererai pour les emmener à l'école puis aller travailler.
Pire si je me rapproche encore plus de mon ex. Elle me suggere de venir travailler dans la region, sauf que mon boulot est mon seul coté positif. Je m'occupe en réparant les appareils pour ne pas tourner en rond. Donc quitter ce job me ferait repassé a une plus petite somme d'argent. C'est pas gagné....

Par kang74

Bonjour

Votre erreur a été jusque là de tout faire à l'amiable, vous aurez vu un avocat dés le départ, vous auriez compris que vous pouviez demander la résidence des enfants,qu'ils gardent leurs repères, et vous aussi ; bref que ni eux, ni vous n'aviez à assumer les envies de Madame .

Mais on ne refait pas le match, et penser qu'ailleurs l'herbe est plus verte, n'est pas bon signe dans le contexte : on doit veiller à sa santé mentale autant qu'à celle physique ... Et donc ne pas hésiter à pousser la porte d'un spécialiste .
Vous avouerez qu'il est curieux de ne pas simplement penser à retourner dans votre ville initiale, d'avoir vos enfants 1 week end sur deux et la moitié des vacances,à minima.
Je vous conseille aussi de vous renseigner au sujet des conditions d'entrée dans le pays, la possibilité d'y travailler et d'y rester plus que dans un cadre touristique à moins que vous pensiez qu'il soit aisé d'être en situation irréguliere sur une île ...

Il n'y a pas d' EGV si vous partez seul, il y a possiblement le délit d'abandon de famille ... et le fait de ne pas VOULOIR voir vos enfants grandir, parce que je suppose, vous êtes loin de pouvoir assurer la prise en charge de leur trajet financièrement parlant pour venir les voir ou les faire venir .
Et bien évidemment le fait d'avoir pris cette décision, fera qu'il sera difficile de récupérer des droits de les voir, si d'aventure vous vous apercevez que la bas que c'est pire qu'actuellement (haute probabilité :0 aides sociales), si les mères ne sont pas forcément aptes à les assumer correctement H24 : dans tous les cas vos enfants n'auront plus aucun lien entre eux ...

Je vous conseille de rester en France sans trop vous éloigner et de prendre vos enfants de manière classique : vous aurez une pension à payer selon vos revenus, rien d'autres et vous verrez vos enfants régulièrement .
Si vous voulez aller en Australie ,vous renseigner , vraiment avant (parce que je n'ai pas l'impression que vous ayez des diplomes hautement convoités par le pays pour avoir le visa adéquat)
Si vraiment votre projet a muri,que vous êtes sure de POUVOIR partir, en parler aux mères de vos enfants : parce qu'au final vous obligez les enfants à faire une croix sur vous mais obligez les mères aussi à assumer seules.
Et si elles aussi rêvent de partir seule ? On fait comment ?

Elles peuvent être d'accord, vous pouvez négocier une pension avec elles , faire une convention parentale, la faire homologuer devant un juge .
De toutes les façons d'accord ou pas, elles ne peuvent pas vous obliger à vouloir être père, elles peuvent ne pas le vouloir non plus, et dans ce cas là, ben ce sont les services sociaux qui prendront le relais .